

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 25 JANVIER 2016

PROCÈS VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 25 janvier 2016 à 9h30 dans la salle René Baube au 2^{ème} étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Michel DEAL	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
Mme STRUVE GEORGETTE	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Christophe LECOT (pouvoir à Mme Sandrine GADROY).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : M. CASIER Serge, M. DELANNOY Rémy, M. HUGET Nicolas, Mme SAUNIER Séverine, M. LEROY Gabriel, M. MENDES Angélo et Mme GAGNEUR Sylvaine.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : Aucun

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration.

Membres consultatifs excusés : Mme Marie-Odile LEFÈVRE, Présidente du SIAD et « CTN Audit », pour le Commissaire aux comptes.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des PV du 25 juin et 21 septembre 2015.
- Budget.
- Activités de loisirs.

La séance débute à 9h35

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint. Il informe les membres du conseil d'administration présent que la CGT et FA FPT ont envoyé un mail indiquant qu'ils ont décidé de ne pas siéger et indique que ce mail apparaîtra en annexe au procès-verbal.

Le Président ne tient pas compte de ce mail d'excuse écrit à **9h32**.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

① Approbation des PV du 25 juin et 21 septembre 2015 :

➤ PV du 25 juin 2015 :

Le Président rappelle que ce procès-verbal n'avait pas été voté lors du dernier conseil d'administration dû à un manque de temps causé par les élections. Il précise qu'il est important que chacun lise les PV afin d'éviter des oublis.

Aucune observation n'est faite pour ce PV.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le PV est adopté à la majorité.

➤ PV du 21 septembre 2015 :

Un élu Les Indépendants dit qu'il n'a pas vérifié l'information, mais qu'apparemment, le magasin Décathlon ne prendrait pas les coupons sport.

Le Président confirme cet état de fait et précise qu'il a lui-même été surpris que Décathlon ne les prenne pas.

Le Président précise que l'on reviendra sur ce sujet après afin d'expliquer ce que le COS a mis en place pour pallier aux organismes qui ne prennent pas les coupons sport.

Un élu Les Indépendants rappelle qu'une demande avait été faite pour faire une rencontre avec le personnel adhérent pour remettre les cartes de Noël et souhaiterait savoir quand la proposition sera faite aux adhérents.

Le Président répond que l'étude sera faite cette année afin de savoir si c'est possible de le faire, en précisant tout ce qui va en découler.

Le Président indique que si cela se fait, il faut prévoir une salle pour mille agents, que si l'on distribue les cartes à mille personnes cela risque de durer entre six et huit heures.

Un élu Les Indépendants répond que dans ce cas, il faudrait juste faire un pot d'amitié sans remettre les cartes.

Le Président répond que l'on va lancer une étude. Un imprimé sera envoyé afin de savoir qui cela intéresserait. Sur cet imprimé il sera indiqué qu'il a été décidé de faire une réunion de convivialité des adhérents actifs.

Un élu SUD précise que la demande peut être faite, mais qu'il ne faut pas oublier qu'un pot de l'amitié a déjà lieu lors de l'assemblée générale et qu'il y a tout juste trois cents agents présents.

Un élu Les Indépendants dit que c'est parce que l'assemblée est sur le temps de travail.

Un élu SUD répond que sur le temps de travail, c'est le moment où l'on touche le plus d'agents, car en dehors du temps de travail c'est-à-dire après 18h00, les agents ont des obligations (aller chercher leurs enfants, rendez-vous...).

Le Président affirme que la demande sera faite lors d'une note info COS et qu'il prend en compte les remarques de l'élu des indépendants.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le PV est adopté à la majorité.

② Budget :

La trésorière prend la parole pour expliquer le budget prévisionnel de 2016.

Les produits :

La recette est de 648 970 €.

Il y a une hausse des subventions versées pour la Ville, la CA, le CCAS et le SIAD.

On remarque une baisse au niveau des subventions du SDIS qui est dû au fait qu'il y a moins d'adhérents (départ en retraite). En effet lors de la signature de la convention, ils étaient 70 et aujourd'hui ils ne sont plus que 32 pompiers adhérents. Et l'on ne prend plus de nouvelles adhésions.

Pour les autres lignes budgétaires, la subvention augmente de 4 600 € pour la Ville, 160 € pour la CA, 2 420 € pour le CCAS et 2 390 € pour le SIAD pour l'année 2016.

La trésorière précise que le pourcentage des subventions est de 1,45 % de la masse salariale de l'année N -2 (c'est-à-dire 2014).

Le Président indique que cette augmentation peut être due soit au fait qu'il y ait eu plus d'agents ou plus d'encadrement, mais qu'il est impossible de connaître la raison.

Les charges :

Le montant des charges est égal aux recettes puisque le budget est en équilibre. Donc, le montant est de 648 970 €.

Concernant la participation de l'amélioration au quotidien, on peut remarquer une baisse par rapport à l'année 2015. Cette année, la trésorière indique qu'elle a actualisé la ligne budgétaire par rapport à la mutuelle que le COS versait auparavant aux retraités. En 2014, la ligne budgétaire réalisée était de 97 180,78 €, la trésorière a donc retiré de cette ligne 136 500 € qui n'a plus lieu d'apparaître. Cette année la trésorière n'a donc prévisionné que 109 000 €.

Le Président confirme que cette ligne budgétaire a été faite au prorata des chéquiers de 120 € que l'on a véritablement distribués. 120 chéquiers sont envoyés en recommandé aux adhérents qui habitent à l'extérieur de l'Aisne. Les autres sont remis lors des permanences du COS tout en sachant que pour les adhérents qui ont des soucis pour venir le chercher, le COS leur envoie en recommandé s'ils habitent loin de Saint-Quentin ou pour les autres, leur dépose chez eux.

Le Président indique que l'on sait que tout le monde ne les prend pas, car certaines personnes sont placées en maison de retraite. Quelques tutelles qui gèrent ces personnes prennent contact avec lui afin qu'on leur remette le chéquier pour qu'ils puissent faire des achats pour les adhérents sous tutelle.

La trésorière rappelle que le COS n'est pas soumis à la cotisation U.R.S.A.F.F sur ces chéquiers, car le plafond n'est pas dépassé.

En ce qui concerne le secours aux anciens, une seule personne y prétend à ce jour. Il est de 60 €. Cette aide a été mise en place il y a plusieurs années pour les personnes qui n'ont jamais pu avoir le treizième mois.

Le montant budgété pour les Clubs Omnisports reste le même que ce soit pour le fonctionnement ou l'investissement.

La trésorière indique qu'une ligne budgétaire a été rajoutée pour les coupons sport. Soit, une somme de 19 000 €.

La ligne budgétaire des chèques vacances reste stable.

La trésorière fait remarquer qu'elle a augmenté la ligne budgétaire des activités de loisirs, car il y a plus de billetteries et que le COS a également instauré depuis 2015 une gratuité pour les enfants sur les sorties des parcs et de la mer en juillet et août.

Le coût pour ces sorties, uniquement pour les enfants, est de 8 000 €. Pour l'ensemble de ces sorties adultes et enfants, le montant s'élève à 17 423 €.

Le Président précise que le COS met une participation de plus de 50 % du prix sur ces sorties pour les parents.

La trésorière affirme que ce principe restera d'actualité pour cette année donc c'est pour cela qu'il y a une ligne en plus qui s'intitule : « gratuits enfants sorties juillet et août 2016 parcs et journées à la mer ».

La participation pour les sports d'hiver et séjours ne change pas.

La ligne budgétaire pour shopping et sorties est en augmentation, car on fait plus de sorties et le COS met également une bonne participation.

La ligne pour les spectacles est en baisse.

Le Président intervient sur le fait que les spectacles sont onéreux et que le pouvoir d'achat est en baisse.

La trésorière rappelle que le COS participe à hauteur de 12 € par place de spectacle.

Un élu Les Indépendants demande à combien s'élève la participation du COS pour les voyages.

La trésorière répond que la participation est de 107 € que ce soit un cours ou long séjour. Cette somme n'est pas un pourcentage, mais une somme forfaitaire.

Le Président précise que ce montant fixé a été mis en place afin d'éviter des injustices, car suivant où le COS part, si c'était un pourcentage la somme serait plus ou moins importante. Ce système permet donc de pouvoir budgétiser la somme liée aux voyages.

Pour la billetterie, la trésorière indique qu'elle a budgété 16 000 €, mais qu'il faut savoir qu'il y a énormément de billets vendus surtout pour le cinéma. 1 500 places ont été vendues les quinze premiers jours de janvier.

Le Président donne le nombre de places vendues pour la billetterie cinéma en 2015 : 8 069 places adultes vendues et 826 places enfants.

En 2015 il y avait encore deux tarifs, un adulte et un enfant. Cette année cette opération n'existe plus, car le gouvernement l'a annulée. C'est donc pour cela que les places sont redevenues comme auparavant à un tarif unique.

La trésorière précise que le bureau a décidé de baisser le prix des places à 5 € au lieu de 5.50 € afin de compenser le fait qu'il n'y ait plus de prix pour les billets enfants.

Le Président confirme que c'est une billetterie qui fonctionne bien, car sur place, le billet plein tarif est à 9.20 €. Il rappelle que cette activité est cadrée afin d'éviter les abus.

La trésorière indique que la ligne budgétaire pour le Noël « enfants » (qui n'a rien à voir avec le Noël « adolescents ») est de 65 000 €.

La trésorière indique que la ligne budgétaire Noël « adolescents » est de 14 000 €, car le chéquier pour les adolescents est passé de 30 € à 40 €.

La somme pour le Noël « retraités » reste identique.

La ligne budgétaire pour le Noël « adhérents » est en augmentation puisque le chéquier est également passé de 30 € à 40 €. Il faut compter environ 900 adhérents actifs qui en bénéficient.

La participation pour les colonies de vacances et centres aérés reste stable.

La ligne pour les deuils est également stable (envois de fleurs).

Les frais de fonctionnement sont à peu près stables, la trésorière indique qu'elle a budgété un peu moins cette année, car en 2015, il y avait les élections.

Les prestations adhérents restent difficiles à budgéter, car la trésorière a demandé à la DRH de chiffrer le montant des médailles, mais, la DRH a répondu que cela s'avérait compliqué, car chaque agent de ce service doit maintenant gérer les agents en fonction de l'ordre alphabétique.

Le Président rappelle que l'on est tributaire des envois d'information de la DRH. Il précise qu'un point sera fait au bout de six mois afin d'aménager le budget au prorata de ce que le COS aura déjà payé. Il fait savoir qu'en fin d'année 2015, le COS a dû faire face à une dépense de 20 000 € pour des départs en retraite qui n'étaient pas prévus.

La trésorière indique qu'elle ne gère pas les départs retraite, mais que ça reste des dépenses obligatoires.

La trésorière a terminé avec le budget des dépenses, elle explique maintenant le fonctionnement.

La trésorière indique que la ligne « organisation de réceptions-sono-buffet » correspond à tout ce qui sert pour l'assemblée générale.

Le Président indique que l'on a une hausse sur cette ligne qui est due au fait que l'on doit obligatoirement prendre des agents de sécurité pour toutes manifestations depuis les attentats. Rien que pour le spectacle de Noël le COS a payé 1 000 €, car il a fallu prendre 13 agents. Il précise qu'une demande a été faite à l'administration pour qu'elle prenne une partie de ces dépenses à sa charge, mais la réponse a été négative.

La trésorière reprend en indiquant que la ligne « frais de personnel » correspond au salaire plus les charges liées au salarié.

Le COS reste pour le moment exonéré des frais de local.

L'expert-comptable est obligatoire. La ligne reste stable.

Pour la ligne « avocat », la trésorière laisse la somme de 2 000 € au cas où, puisqu'actuellement, tout est bon pour attaquer le COS.

Une somme est mise sur la ligne des agendas, car cette année, le COS a dû participer pour l'impression des agendas.

Le Président précise que la personne qui a accepté de faire les agendas ne s'est présenté qu'en octobre et puisqu'il nous les fallait fin novembre, il était trop tard pour démarcher au niveau des publicités. Pour les agendas 2017, la personne y travaille déjà afin de mettre un maximum de publicités pour que cette ligne redevienne à zéro euro.

La trésorière indique qu'elle a baissé la ligne « affranchissement et téléphone » puisque cette année il n'y a pas d'élections.

"Location et entretien de matériel" correspond à la location des photocopieurs et l'entretien du matériel informatique.

La prime d'assurance inclut l'assurance auto et la responsabilité civile.

La ligne voyages et déplacements correspond à l'utilisation du kangoo.

Amortissement matériel correspond à l'achat de matériel.

La trésorière indique que la ligne "Dons- Publicités-divers" englobe un peu tout et surtout les frais de banques. Elle précise que pour octobre- novembre, elle sera dans l'obligation de changer le logiciel de comptabilité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Un élu Les Indépendants justifie son vote sur le fait qu'il n'a pas eu les documents avant afin de les étudier davantage.

Le budget prévisionnel est voté à la majorité.

③ Activités de loisirs :

Le Vice-Président prend la parole pour annoncer que le COS ne participe plus à la vente des billets pour les matchs de basket, car depuis plusieurs mois, un seul agent vient chercher un à deux billets. Il indique que la personne a été prévenue et qu'elle a tout à fait compris. D'autant plus que n'ayant pas la billetterie sur place, un administrateur devait se déplacer à chaque fois pour aller chercher la place. Il précise que l'année prochaine le COS restera également sur la participation des abonnements basket en sachant que le nombre d'abonnements a tendance à diminuer également.

Un élu Les Indépendants demande s'il est possible de faire un tour d'horizon sur les activités prévues en 2016.

Le Président répond que l'on n'a pas encore tous les éléments, mais que l'on peut déjà voir les activités qui seront sur la note info COS de février.

- Le billet de patinoire passe à 4 € au lieu de 5 € à partir du mois de février.
- Le spectacle de la troupe Jamel Comedy Club à 21 € la place.
- Le championnat du monde de boxe qui aura lieu le 19 février 2016 à 10 € la place de face et 5 € la place de gradin.
- Une journée à Londres le 30 avril 2016. Le Président précise que l'on est resté sur les tarifs de 2015, c'est-à-dire 30 € pour les adultes et 20 € pour les enfants jusque 16 ans. Il indique que la pièce d'identité est obligatoire.

Le Président dit qu'il faut faire attention, car il est dit que les pièces d'identité sont encore valides cinq ans après la date indiquée sur les cartes, mais cela ne concerne que les contrôles en France. En effet, lors d'un voyage hors de la France, la carte d'identité en cours de validité est demandée.

- Journée internationale de la femme le 8 mars 2016. Les billets gratuits sont distribués. Cette distribution a lieu cette année du mercredi 2 mars au vendredi 18 mars 2016 inclus.

Le Président précise que ce billet n'est donné qu'aux agents adhérents féminins et non aux conjointes des adhérents.

- Rappel de la procédure pour les coupons sport, le Président rappelle que le dossier des coupons sport ne peut être envoyé. Il doit être déposé par l'adhérent aux permanences en échange du coupon sport qui lui est remis immédiatement.
- La carte « Cléor » qui est mise à la disposition du COS par la bijouterie. La remise de cette carte se fait aux permanences du COS sur présentation de la carte d'adhérent.

Un élu Sud intervient en expliquant que contrairement à la carte « Flunch », la carte « Cléor » doit comporter le nom et prénom de l'adhérent et que lorsque ce dernier se rendra à la bijouterie, sa carte du COS lui sera demandée en même temps que la carte « Cléor ».

- Rappel de la fiche de paie obligatoire pour les adhésions et les réinscriptions.

Le Président indique que le secrétaire essaie de constituer un fichier d'adhérents, car actuellement le COS rencontre énormément de soucis avec les données du service informatique.

- Nouvelle billetterie, le Karting à 10 € le billet, pour un tour d'une durée de 7 minutes. Les jours et heures d'ouverture sont également indiqués sur la note.

Un élu SUD indique que c'est une billetterie qui fonctionne bien en sachant qu'un billet est vendu aux personnes de plus de 14 ans et faisant au moins 1 m 40.

Un élu Les Indépendant demande si les billets sont valables tous les jours et à n'importe quelle heure d'ouverture.

Le Président répond qu'il n'y a aucune restriction sur les billets.

Un élu SUD rappelle que seuls les billets de cinéma ont une date maximale de validité.

Un élu SUD reprend la parole en précisant que pour la sortie à Londres, il n'y aura qu'un bus, car il est très difficile cette année d'avoir des disponibilités avec les autocaristes. De plus, il a été décidé de ne plus faire partir plusieurs bus, car les accompagnateurs rencontrent de plus en plus de difficultés pour récupérer les adhérents à l'heure. La demande pour une autre date a été faite, mais cela s'annonce compliqué. Les autocaristes ont très peu de disponibilités pour Londres. Une demande pour un deuxième voyage le 18 juin est en attente de réponse.

Un élu Les Indépendants demande que l'on face des préinscriptions sur internet pour les voyages afin de connaître le nombre de personnes intéressées.

Un élu SUD répond que pour ce genre de voyage, les bus sont toujours pleins et qu'il est donc inutile de faire des préinscriptions.

Un élu Les Indépendants dit que pour les agents qui travaillent, il est difficile de venir chercher des places.

Un élu SUD répond que si les inscriptions sont faites sur internet, beaucoup d'agents qui n'ont pas la messagerie ne pourront plus s'inscrire. Il précise que le plus juste pour toucher tous les adhérents, c'est de mettre une date de réservation sur la note info COS. Ainsi personne n'est laissé pour compte.

Un élu Les Indépendants répond que les préinscriptions éviteraient aux agents de faire la queue inutilement quand il n'y a plus de place.

Un élu SUD intervient en confirmant que chaque agent qui vient au COS pour s'inscrire ne fait pas la queue pour rien. En effet, actuellement lorsque le nombre de bus prévu est complet, les permanenciers inscrivent les adhérents qui ont fait la queue sur une liste d'attente. Si sur la liste, il y a assez de monde pour faire un bus supplémentaire, les administrateurs appellent l'autocariste pour pouvoir faire un bus supplémentaire et satisfaire ainsi un maximum d'agents.

Un élu SUD rappelle que les agents viennent sur leur temps de travail et que si un agent ne peut se déplacer, il lui est possible de donner sa carte d'adhérent à un collègue afin qu'il l'inscrive aux activités. Il en est de même pour la billetterie. Il n'y a que pour les chèques vacances, les coupons sport et la billetterie spectacle qu'un adhérent ne peut pas donner sa carte à un collègue.

Le Président rappelle que lorsque M. PETIT est arrivé, il a été étonné que les agents viennent aux permanences pendant leur temps de travail. Le Président dit que s'il est reçu par Madame le maire, cette question sera à l'ordre du jour. En sachant qu'il y a une pointeuse à Fervaques.

Un élu Les Indépendant reste convaincu que la préinscription sur internet est très bien, car tout le monde a internet.

Un élu SUD répond que tout le monde n'a pas les moyens de se payer internet et un ordinateur.

Un élu Les Indépendants répond que tout le monde a une messagerie professionnelle.

Un élu SUD lui rappelle que les agents techniques n'ont pas de messagerie professionnelle.

Un élu Les Indépendant répond qu'ils n'ont qu'à demander à un collègue de les inscrire.

Un élu SUD reprend la parole en expliquant que lorsque la note info COS est mise sur la messagerie, les agents qui n'ont pas de messagerie professionnelle ne sont pas informés. Ces agents n'ont les informations que lorsqu'ils reçoivent leur fiche de paie et que l'inscription sur internet les pénaliserait.

Le Président rappelle que sur l'été 2015, sur les voyages de parcs, il était prévu deux bus et qu'au final, suite à une forte demande, cinq bus sont partis. Il confirme qu'actuellement, lorsque l'on a assez d'agents inscrits pour un deuxième bus, on le fait.

La trésorière rajoute qu'il arrive même qu'on laisse partir un deuxième bus sans avoir atteint le nombre minimum de personnes inscrites.

Le Président informe ensuite que les permanenciers et lui-même se sont rendu compte qu'à la permanence du vendredi, quasiment plus personne ne venait à partir de 15h00/15h30. Il a donc été décidé lors d'une réunion de bureau de fermer la permanence du vendredi à 16h00 au lieu de 17h00 à partir du mois de février.

Le Président refait un point sur les coupons sport. Il rappelle qu'il trouvait injuste qu'auparavant, seuls les agents qui faisaient de la musculation pouvaient prétendre à un remboursement de 30 €. Il a donc été décidé de mettre en place des coupons sport. Le Président indique qu'il a été surpris de voir le nombre d'associations qui ne prenaient pas les coupons sport. Il précise qu'il suffit pour ces associations de s'inscrire sur internet, de signer une convention et d'envoyer un Relevé d'Identité Bancaire.

Le Président a donc pris la décision de donner une carte « Décathlon » de même valeur que les coupons sport aux agents qui sont inscrits dans des associations qui ne les prennent pas

Le Président précise qu'en contrepartie, il sera très strict. Les permanenciers vont posséder la liste des Clubs qui prennent les coupons sport et lorsqu'un agent sera inscrit dans un Club qui prend les coupons sport, ce dernier n'aura pas le choix, il aura les coupons sport et non la carte « Décathlon ». Le Président rappelle que cette carte n'est faite que pour pallier à la non-inscription du Club aux coupons sport.

Le Président indique qu'il fera un courrier aux associations qui ne sont pas affiliées aux coupons sport afin de leur faire comprendre que c'est dans leur intérêt s'ils ne veulent pas perdre des adhérents.

Un élu SUD rappelle que la carte décathlon ne peut être donnée qu'aux adhérents actifs, car si elle était donnée aux adhérents retraités, ces derniers dépasseraient le plafond imposé par l'URSAFF.

La trésorière annonce que 182 coupons sport et cartes « Décathlon » ont été donnés aux adhérents d'octobre à décembre 2015.

Le Président précise que les coupons sport sont valables deux ans, qu'ils sont faits pour payer les licences, mais peuvent être utilisés aussi pour de la location de matériel de sport.

Le Président remercie les administrateurs et clôt la séance.

La séance se termine à 10 h 36
Saint-Quentin, le 18 mars 2016

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT

C.O.S

De: Syndicat CGT <syndicat.cgt@saint-quentin.fr>
Envoyé: lundi 25 janvier 2016 09:32
À: Comité des Oeuvres Sociales; cos.sq@wanadoo.fr
Objet: conseil d'administration du 25/01/2016

Monsieur le Président du COS,

Vous avez décidé de réunir le conseil d'administration le 25 janvier à 9h30.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès verbaux du 25/06 et du 21/09/2015
- Budget
- Activités de loisirs

Mis à part les procès verbaux, les documents budgétaires ainsi que le détail des activités de loisirs ne nous ont pas été transmis avant la réunion, une fois de plus, afin de permettre un débat constructif.

Les membres du conseil d'administration F.A .F.P.T et C.G.T. ont décidé de ne pas siéger lors de ce conseil et demande le report de celui-ci à une date ultérieure tout en prenant soin de nous transmettre les documents budgétaires et le détail des activités de loisirs

Cordialement,

Les membres du conseil d'administration

Nicolas HUGET, Rémy DELANNOY, Séverine SAUNIER, Serge CASIER, Angélo MENDES, Sylvaine GAGNEUR, Gabriel LEROY.



Ce message appartient à la Ville de Saint-Quentin et à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin. Il contient des informations qui peuvent avoir un caractère confidentiel. Il est établi à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction totale ou partielle de ce message ou des informations qu'il contient, sans autorisation préalable de son expéditeur, pourra faire l'objet de poursuites pénales.

Son contenu électronique est susceptible d'altération et son intégrité ne peut être certifiée. La Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin déclinent toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié ou falsifié. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire immédiatement et d'en avvertir l'expéditeur.